



Procès-verbal de l'assemblée générale du mardi 2 mai 2023

Réf. 1242

Dominic Girard et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption de procès-verbal du 18 avril 2023 (**document joint**)
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élection d'un comité de scrutin
7. Répartition des ressources 2023-2024 (**documents joints**)
8. Allocation supplémentaire 2023-2024 pour l'exécutif syndical (**document joint**)
9. Négos 2023
10. Affaires diverses
11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Aucun membre du campus du 6220 n'était disponible pour participer à l'assemblée. Elle ne sera donc pas diffusée au campus du 6220.

2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Le comité exécutif propose Dominic Girard à titre de président de l'assemblée. **Il est élu.**

3. Adoption de l'ordre du jour

Dominic Girard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Patrick Lafontaine, appuyé par Johanne Verge,
d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 18 avril 2023

Il est proposé par Julien Villeneuve, appuyé par Johanne Verge,
d'adopter le procès-verbal du 18 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi :

- **7.2 Élections au comité exécutif.** Des élections auront lieu à l'AG du 17 mai pour pourvoir un poste au comité pré-CRT et deux postes au comité exécutif. La période de mise en candidatures sera du 3 au 10 mai. Nathalie Pilon a été élue au Comité consultatif national d'accès à l'égalité (CCNAÉ) de la FNEEQ et elle a donc dû démissionner de son poste de vice-présidente à l'information et à la mobilisation au comité exécutif du SPPCM. Le poste est donc à pourvoir. À la suite de quoi, Antonia Kouloumentas annonce son intérêt à poser

sa candidature à ce poste et qu'elle remettra sa démission au poste de secrétaire cet après-midi.

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres.

Il est proposé par Pascale Gravel, appuyé par Ariane Robitaille, **d'admettre Khaled Kilani (informatique) à titre de membre du SPPCM.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élection d'un comité de scrutin

Des élections à scrutin auront lieu à l'assemblée générale du 17 mai prochain et un nouveau comité de scrutin doit donc être élu. Dominic Girard informe l'assemblée des candidatures reçues. D'autres candidatures sont proposées séance tenante.

Il est proposé par Julien Villeneuve, appuyé par Chantal Poirier, **d'élire le comité de scrutin pour l'AG du 17 mai suivant :**

- **Johanne Verge, présidente d'élection**
- **Deux secrétaires : Nancy Costigan, secrétaire ainsi que Julien Boriassé (secrétaire au campus du 6220)**
- **Quatre scrutateurs-trices : Manon Bertrand, Pascale Gravel, Johanne Massé et David Legris-Tremblay (pour le campus du 6220) à titre de scrutateurs-trices.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Répartition des ressources 2023-2024

Isabelle Rivet informe l'assemblée que la partie patronale a remis un projet de répartition des ressources (volet 1) 23-24 au comité des relations de travail (CRT) jeudi dernier le 27 avril. Le projet a été examiné par le comité exécutif, avec les membres du comité du pré-CRT et ceux-celles du comité syndical sur la tâche et il s'avère qu'il contenait des erreurs et des incongruités. Hier soir à 22 h 06, un nouveau projet a été remis par le Collège et il a été brièvement analysé cet avant-midi par le comité exécutif qui a élaboré des propositions pour l'assemblée générale d'aujourd'hui en prévision du CRT qui aura lieu cet après-midi.

Jérôme présente la séquence des relations patronales-syndicales sur les ressources depuis un an. Isabelle informe l'assemblée générale de l'analyse partielle qui a été faite du projet. Le comité exécutif a perdu confiance envers la direction. Nous avons fait de nombreuses représentations en CRT et hors réunions, demandé plusieurs informations afin de pouvoir valider le projet de répartition, en vain (notamment les admissions et inscriptions, la ventilation des nombreux ETC de surplus dépensés, plusieurs rapports de tâche, etc.) et rappeler ses responsabilités à la partie patronale. Une liste de questions de plus de deux pages a été constituée (sur les ressources de l'enveloppe A112 et des centres d'aide, la répartition des cours multis, la fusion de la formation continue et de la formation régulière en soins infirmiers, etc.). Notre demande de constituer un comité paritaire sur les ressources a encore été refusée.

Questions et commentaires.

L'exécutif syndical évalue la possibilité de déposer un grief sur le processus ainsi que le manque de transparence et de diligence de la partie patronale dans le processus menant à une entente sur le projet de répartition. Notre conseiller syndical de la FNEEQ nous suggère aussi de faire un blâme envers les directions dès maintenant. Isabelle Rivet précise que le travail d'Annie Talbot et de Louise Belval n'est aucunement remis en question. Les membres seront conviés-es jeudi prochain afin de poursuivre l'élaboration d'un plan de la mobilisation.

Questions et interventions.

Proposition 1

Attendu la grande mobilisation de l'exécutif syndical, du préCRT et du comité tâche au sujet de la répartition des ressources (projets et bilans);

Attendu les nombreuses questions adressées à la partie patronale, plus particulièrement depuis un an, concernant le suivi de la répartition des ressources aux différents bilans, des doutes soulevés sur l'exactitude des données et les inquiétudes quant aux conséquences possibles;

Attendu les nombreuses demandes de données concernant les ressources (projets et bilans) pour permettre à la partie syndicale d'analyser les propositions de la partie patronales qui sont restées sans réponses;

Attendu la réaction tardive de la direction pour prendre au sérieux les inquiétudes de la partie syndicale et la prise en charge in extremis du projet de répartition;

Attendu l'impossibilité pour la partie syndicale d'analyser correctement le projet déposé le 1er mai par la partie patronale faute de documentation, de temps et de réponses à nos nombreuses questions puisque le projet version 4 a été reçu à 22h06 le 1er mai.

Il est proposé par le comité exécutif,
que le SPPCM refuse le projet de répartition 23-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 2

Attendu la nécessité d'envoyer un message clair à la direction du Collège concernant les préoccupations de la partie syndicale quant à la gestion des ressources enseignantes ;

Il est proposé par le comité exécutif,
que le SPPCM se mobilise pour une procession vers le CRT à 14h30 le 1er mai pour accompagner la délégation syndicale;
que le SPPCM se dote d'un plan de mobilisation plus élaboré et varié pour échelonner des actions durant les prochaines semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 3

Il est proposé par Amélie Hébert, appuyé par Chantal Poirier,
que l'assemblée générale souligne l'incompétence de la direction des études par rapport à la gestion des ressources enseignantes et demande la démission ou le congédiement de la directrice adjointe responsable des ressources enseignantes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition 4

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé Olivier St-Denis,
que l'assemblée générale du SPPCM blâme les directions du Collège dans le manque d'écoute et de vigilance face aux nombreuses mises en garde de la part de l'exécutif du SPPCM quant à la gestion des ressources enseignantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

Proposition 5

Il est proposé par Chantal Poirier, appuyé par Marc-André Houle,
que la surembauche actuelle dans le E soit remboursée par d'autres enveloppes ou annexes non dépensées que celles du E ou par le fond de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Allocation supplémentaire 2023-2024 pour l'exécutif syndical

Dominic Girard fait la lecture de la proposition.

Attendu la lourdeur de la tâche attendue à l'exécutif syndical 23-24;
Attendu les négociations 2023 qui battront leur plein;
Attendu l'arrivée de nouvelles personnes à la direction;
Attendu le suivi nécessaire des ressources enseignantes;
Attendu qu'il n'est pas prévu d'augmenter les cotisations syndicales, mais de faire des choix budgétaires;
Attendu l'augmentation du nombre de délégués-es aux instances de la FNEEQ ;
Attendu le surplus cumulé au 30 juin 2022.

Il est proposé par le comité exécutif,
de prévoir un poste budgétaire spécial au budget 2023-24 du syndicat à la hauteur d'un maximum de 23 300 \$ pour augmenter le dégrèvement de l'exécutif syndical afin de permettre de faire passer le dégrèvement total de 3,35, ETC à 3,6, ETC.
Advenant un budget déficitaire, le montant sera pris à même le surplus cumulé.

Isabelle Rivet explique que, l'an dernier, le SPPCM a prévu un budget spécial d'allocation supplémentaire de 0,15, ETC pour la libération de l'exécutif syndical à la suite du refus du Collège de les augmenter. La libération en 22-23 est donc passée de 3,35 à 3,5, ETC. Une demande a été faite à nouveau cette année à la direction afin d'augmenter les ressources de 0,25 ETC en 2023-24, considérant notamment tout le travail fait par l'exécutif syndical à la place des directions, ce qui a été refusé. Le coût estimé est de 23 300 \$, dont la moitié serait prévue au budget 23-24 et l'autre moitié serait financée à même le surplus cumulé.

Questions et interventions

Il est proposé par Ariane Robitaille, appuyé par Claude Beaucaire,
de mettre en dépôt la proposition d'allocation supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9. Négos 2023

Sujet reporté.

10. Affaires diverses

Aucune question diverse

11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marc Racine, appuyé par Étienne Raymond,
de lever l'assemblée à 13 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Dominic Girard
Président d'assemblée